

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 25

REPRÉSENTÉS : 04
ABSENT : 00

Étaient présents : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, MM. RICARD Jean-François, REKIS Bruno, CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

Excusés : Mme TESSIER Martine (pouvoir à Mme GUILLAUMEUX Maryse), Mme VAIRÉ Sandrine (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc) et M. PICAUD Michaël (pouvoir à M. LODÉ Alexandre).

Secrétaires de séance : Mme GUIHO Marie-France et M. LODÉ Alexandre.

NUMERO	NOMBRE DE VOTANTS	OBJET																								
2022/01/01	29	<p><u>Débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire – Budget principal et Budget annexe Assainissement</u></p> <p>Après avoir entendu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, prend acte à l'unanimité de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du ROB pour l'année 2022.</p>																								
2022/01/02	29	<p><u>Ouverture par anticipation de crédits d'investissement du budget principal – Exercice 2022 :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 1 269 171,45 euros, conformément aux affectations suivantes : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Chapitre</th> <th style="width: 30%;">Libellé</th> <th style="width: 20%;">Budget 2021</th> <th style="width: 35%;">Ouverture anticipée de crédits pour 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Chapitre 20</td> <td style="text-align: center;">Immobilisation incorporelles</td> <td style="text-align: right;">385 862,13 €</td> <td style="text-align: right;">96 465,53 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Chapitre 204</td> <td style="text-align: center;">Subventions équipements versées</td> <td style="text-align: right;">186 008,28 €</td> <td style="text-align: right;">46 502,07 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Chapitre 21</td> <td style="text-align: center;">Immobilisations corporelles</td> <td style="text-align: right;">1 583 284,96 €</td> <td style="text-align: right;">395 821,24 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Chapitre 23</td> <td style="text-align: center;">Immobilisations en cours</td> <td style="text-align: right;">2 921 530,43 €</td> <td style="text-align: right;">730 382,61 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">5 076 685,80 €</td> <td style="text-align: right;">1 269 171,45 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • et de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 du budget principal de la commune de Blain. 	Chapitre	Libellé	Budget 2021	Ouverture anticipée de crédits pour 2022	Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	385 862,13 €	96 465,53 €	Chapitre 204	Subventions équipements versées	186 008,28 €	46 502,07 €	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 583 284,96 €	395 821,24 €	Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 921 530,43 €	730 382,61 €	TOTAL		5 076 685,80 €	1 269 171,45 €
Chapitre	Libellé	Budget 2021	Ouverture anticipée de crédits pour 2022																							
Chapitre 20	Immobilisation incorporelles	385 862,13 €	96 465,53 €																							
Chapitre 204	Subventions équipements versées	186 008,28 €	46 502,07 €																							
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 583 284,96 €	395 821,24 €																							
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 921 530,43 €	730 382,61 €																							
TOTAL		5 076 685,80 €	1 269 171,45 €																							

NUMERO	NOMBRE DE VOTANTS	OBJET
2022/01/03	29	<p><u>Attributions de compensation - rapport quinquennal 2016-2020:</u></p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport quinquennal 2016-2020 sur l'évolution des attributions de compensations communales.</p>
2022/01/04	29	<p><u>Bilan des marchés publics 2021 :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, atteste à l'unanimité avoir eu connaissance de la présentation de la situation des marchés conclus en 2021.</p>
2022/01/05	29	<p><u>Modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2022 :</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 28/35ème par suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet 28/35ème au 1^{er} février 2022.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter la proposition du Maire, • d'approuver le nouveau tableau des effectifs, • d'inscrire au budget les crédits correspondants.
2022/01/06	29	<p><u>Bilan des cessions et acquisitions au titre de l'année 2021 :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal atteste à l'unanimité que Monsieur le Maire a fait le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui ont eu lieu lors du dernier exercice ou qui étaient en cours.</p>
2022/01/07	29	<p><u>Convention relative à la gestion des demandes de financement et de remboursement de frais liées à la mise en œuvre du programme ACTEE SEQUOIA :</u></p> <p>Considérant que l'engagement de la Commune de Blain dans le dispositif ACTEE SEQUOIA permettrait d'améliorer la qualité énergétique du patrimoine bâti communal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement pour la participation au programme ACTEE SEQUOIA et tout acte afférent à ce projet, • et d'inscrire au budget les crédits correspondants.
2022/01/08	29	<p><u>Convention de gestion relative à l'aménagement de sécurité avec la création d'un plateau surélevé route du Gâvre (RD42) à Blain entre le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Commune de Blain :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approuve à l'unanimité les termes de la convention de gestion relative à l'aménagement de sécurité avec la création d'un plateau surélevé, Route du Gâvre, • et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention et à mettre en œuvre toutes les démarches utiles à cette affaire.

NUMERO	NOMBRE DE VOTANTS	OBJET
2022/01/09	29	<p><i>Avenant à la Convention de partenariat triennale avec l'association l'Envol des Livres :</i></p> <p>Considérant la nécessité de poursuivre la convention de partenariat avec l'association l'Envol des livres, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>approuve à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association l'Envol des Livres,</i> • <i>et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.</i>